



Saint Eloi

COMMUNE DE SAINT-ELOI

Plan Local d'Urbanisme

- Révision générale du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2015
- PADD débattu le 18/05/2021

4.1.4 Note sanitaire

(Eau potable – Assainissement
– Elimination des déchets)

DATE

VISA

SOMMAIRE

I.	LA GESTION DE L'EAU POTABLE	3
I.1.	Les données administratives	3
I.2.	La ressource.....	3
I.3.	Le réseau.....	4
I.4.	La consommation	5
II.	L'ASSAINISSEMENT	7
II.1.	Les données administratives	7
II.2.	Le réseau d'assainissement des eaux usées.....	7
II.2.1.	Le bourg.....	7
II.2.2.	Les quartiers de la Baratte, « hameau » de Guipasse et de la Barbouillère (zone industrielle)	8
II.2.3.	Le reste du territoire.....	8
II.2.4.	La station d'épuration : sa structure	11
II.2.5.	Station d'épuration : sa capacité de traitement.....	11
II.2.6.	Les travaux récemment réalisés et à venir à court terme sur le réseau d'assainissement.....	14
II.2.7.	Le zonage d'assainissement	14
II.3.	Le réseau séparatif d'eaux pluviales :.....	14
III.	LA GESTION DES DECHETS.....	16

La présente note sanitaire a été rédigée par le bureau d'étude DORGAT.

C'est une annexe obligatoire du PLU.

Elle vise à présenter les principales caractéristiques de fonctionnement et de gestion des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales), ainsi que du système de gestion des déchets sur la commune.

I. LA GESTION DE L'EAU POTABLE

I.1. LES DONNEES ADMINISTRATIVES

La commune de SAINT-ELOI fait partie du SIAEP des Coulanges-Les-Nevers/SAINT-ELOI.

La gestion de l'eau potable a été confiée depuis 2006 à Véolia par le biais d'un contrat d'affermage.

Une partie de la Commune de SAINT-ELOI est alimentée à partir du réseau de distribution de la Ville de Nevers. Des compteurs de sectorisation des volumes sont installés sur le réseau de distribution.

Et à l'inverse, de l'eau captée à SAINT-ELOI est vendue à Nevers Agglomération. Le volume cédé est de l'ordre de plus de 4000 m³ par an, avec une légère baisse en 2019 par rapport à 2018.

I.2. LA RESSOURCE

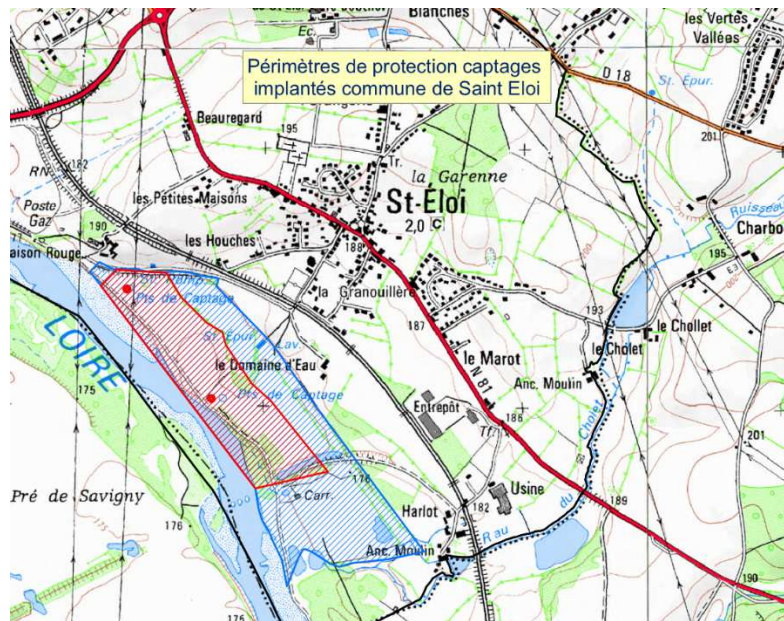
La commune est alimentée en eau potable par les captages de Maison Rouge d'une capacité de 143 m³ par heure ou environ 1400 m³/jour (il s'agit de la capacité de pompage mais comme vu ci-après, l'autorisations maximale de prélèvement est inférieure).

Un autre captage, le Harlot, pour l'alimentation d'une autre commune est géré par Nevers Agglomération. Pour les deux puits de captage cités précédemment, le prélèvement d'eau ne doit pas excéder 4720 mètres cubes par jour pour l'ensemble des puits avec un débit maximal de 81,95 litres par seconde.

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume prélevé (m3)	114 339	103 069	106 681	113 622	116 205	2,3%
Volume prélevé par ressource (m3)						
UP STATION DE MAISON ROUGE	114 339	103 069	106 681	113 622	116 205	2,3%

Tableau 1: Évolution des volumes prélevés à la station de pompage de Maison Rouge. Source : Rapport annuel eau 2019 DSP Véolia

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 28 février 1980 a instauré trois périmètres de protection visant à protéger quantitativement et qualitativement la ressource en eau : les périmètres immédiats rapprochés et éloignés.



Carte : Localisation des puits de captage situés sur SAINT-ELOI avec les périmètres rapprochés et éloignés- Source Science Environnement

Il n'existe pas de problèmes particuliers liés à la qualité de l'eau potable distribuée à Saint Eloi, comme l'indique le rapport du délégataire Véolia 2019.

1.3. LE RESEAU

Pour rappel, l'unité de pompage « Station de la Maison Rouge » dispose d'une autorisation de prélèvement maximale de 65 m³/h pour un volume journalier plafond de 1300 m³ / jour.

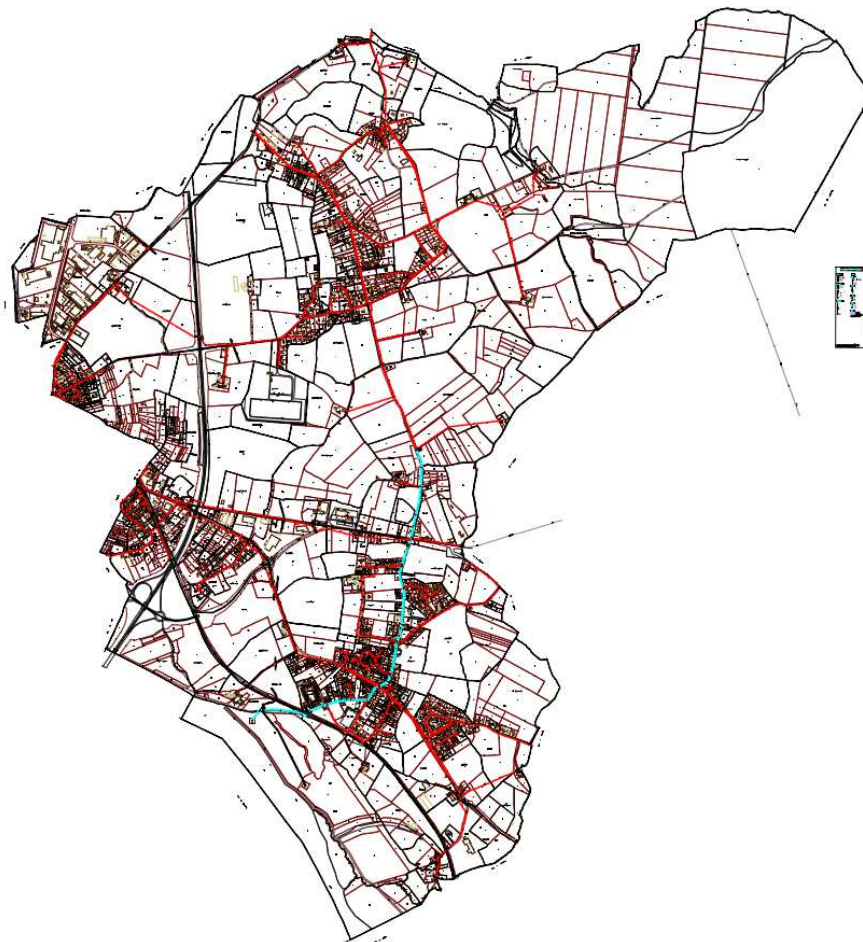
Après le traitement au chlore gazeux de la station de la Maison Rouge, l'eau potable est acheminée après un comptage par une canalisation en fonte de refoulement-distribution de diamètre 150, jusqu'au réservoir de Grangebault (château d'eau route de Trangy) d'une capacité de 300 m³.

Par ailleurs, il existe au niveau de Maison Rouge, une interconnexion comptabilisée avec le réseau de Coulanges les Nevers (ADN), le puit du Harlot évoqué ci-après alimentant cette dernière. Il existe donc une convention de vente en gros d'eau potable à Nevers Agglomération.

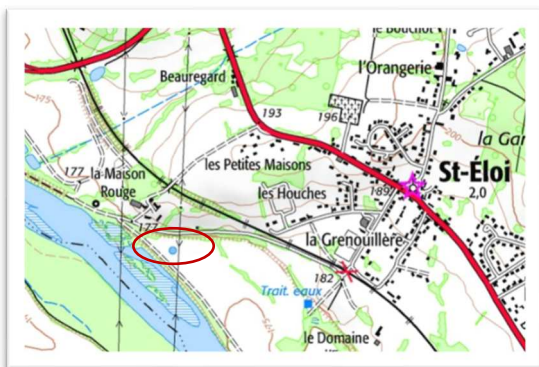
Une partie de la Commune de SAINT-ELOI est alimentée à partir du réseau de distribution de la Ville de Nevers. Des compteurs de sectorisation des volumes sont installés sur le réseau de distribution.

Le réseau de canalisation d'adduction en eau potable présente près de 38km linéaires.

Sur le plan ci-dessous en bleu, une canalisation de refoulement permettant d'alimenter la commune jusqu'à Trangy (les plans en grand plus grand format figurent dans les annexes obligatoires du PLU).



Carte : Réduction de la carte du réseau de distribution d'eau potable à SAINT-ELOI – Source Veolia, réalisation DORGAT



Carte : La station d'eau potable de maison rouge et le réservoir sur tour (château d'eau) – Source Veolia, IGN et Géoportail, réalisation DORGAT

I.4. LA CONSOMMATION

Le rapport du déléguaire Véolia au titre de 2019 indique les chiffres clés suivants :

- 2243 habitants desservis
- 1059 abonnés
- 98,5 % de rendement de réseau
- 128 l/j/hab de consommation moyenne
- 100% de conformité microbiologique.

Le rendement du réseau est très bon et en augmentation en 2019. Cette nette augmentation est due d'une part à la formalisation de la vente d'eau au lieu-dit "Les Penouilles" avec Nevers Agglomération, mais aussi et surtout à deux fuites après compteur qui expliquent les 10000 m3 de volumes consommés en plus. Sans ces deux fuites, la valeur de consommation serait similaire à celle de 2018.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	96 876	100 124	97 509	98 708	111 002	12,5%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	95 053	100 674	96 714	100 079	107 184	7,1%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	372	364	368	360	378	5,0%
Volume consommateurs sans comptage (m3)		0				
Volume de service du réseau (m3)	3 996	1 000	4 451	4 501	3 191	-29,1%
Volume consommé autorisé (m3)	100 872	101 124	101 960	103 209	114 193	10,6%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	99 049	101 674	101 165	104 580	110 375	5,5%

Tableau des volumes de consommation. Source : Rapport annuel eau 2019 DSP Véolia

Une étude récente (2017), « L'Étude diagnostique du réseau d'assainissement du bourg de SAINT-ELOI » réalisée par AQUA PRESER'V en partenariat avec l'agence de l'eau, la DDT et le service Départemental de l'Eau (CD58) dressait aussi un état des consommations d'eau potable en 2013 et 2014 repris ci-après in extenso : Elle tablait sur une hypothèse de volume moyen consommé de **103,51l/j/hab en 2014**, ce qui représenterait pour une population totale estimée en 2017 à environ 2150 habitants, une consommation journalière totale de **222,5 m3 par jour**.

Or il était dressé le constat d'une consommation totale sur SAINT-ELOI en 2014 de 98 658 m3 par an, représentant une moyenne sur 365 jours à **270,3 m3 par jour**.

Ces chiffres, bien que très théoriques, permettaient tout de même de constater qu'il existait une sérieuse marge entre la consommation et les capacités quantitatives de production.

La Commune connaît donc une situation d'approvisionnement en eau potable sécurisée quantitativement comme qualitativement, d'autant plus que les hameaux ouest et nord-ouest sont connectés sur le réseau d'adduction de la ville de Nevers et qu'une interconnexion avec le réseau de Coulanges Les Nevers sécurise le réseau d'adduction de Saint Eloi.

II. L'ASSAINISSEMENT

II.1. LES DONNEES ADMINISTRATIVES

La commune détient la compétence eaux usées et a confié ce service public à Veolia, via un contrat d'affermage.

Elle dispose d'un zonage d'assainissement validé après enquête publique en 2001. Ce document délimite les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Le bourg de la commune de SAINT-ELOI est doté d'un réseau d'assainissement de 15866 mètres linéaires (ml), dont 6972 ml de réseau séparatif eaux usées, 1220 ml de réseau unitaire, 5202 ml de réseau d'eaux pluviales, 1625 ml de réseau de refoulement et 646 ml de réseau d'eaux traitées.

A noter qu'environ 2 kms de conduites ont été réaffectée à la Communauté d'Agglomération de Nevers (secteur Saint Fiacre) en 2019.

II.2. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Ces réseaux de collecte et/ou unité de traitement des eaux usées se composent des ouvrages et équipements suivants :

II.2.1. Le bourg

- Un système de collecte en partie séparatif pour les eaux usées et les eaux pluviales
- 3 postes de refoulement (PR) : école de SAINT-ELOI ; impasse des Fougères et Rue du Chollet.
- Quatre déversoirs d'orage (DO) : Route de Bourgogne (3) et en amont immédiat de la STEP. Ils permettent de délester le réseau d'assainissement en période de surcharge hydraulique. Les débits déviés par ces ouvrages sont évacués sans traitement préalable dans le milieu naturel via le réseau pluvial et des fossés
- Une station d'épuration de type « boues activées »
- Un rejet des effluents traités dans la Loire.

Le système d'assainissement a été mis en service en août 1985. Il y a 581 abonnés au service d'assainissement collectif exploité par la société VEOLIA en affermage en 2019, desservant 1009 habitants.

Le réseau d'eaux usées est séparatif presque sur tout le bourg. Il est en revanche unitaire sur :

- la route de Bourgogne,
- la rue du Cholet,
- l'impasse des jardins,
- la rue de la Poste,
- la rue de la Garenne,
- et la rue de l'Orangerie qui sont au moins pour partie équipées d'un réseau unitaire.

II.2.2. Les quartiers de la Baratte, « hameau » de Guipasse et de la Barbouillère (zone industrielle)

En limite avec la commune de Nevers, le secteur de La Baratte et plus précisément des Rues Saint Fiacre et du Craquelin (en partie) sont desservies par un réseau de collecte séparatif eaux usées d'une longueur d'environ 1220 ml en gravitaire et environ 500 ml de refoulement (via 2 postes de refoulement).

Le hameau de Guipasse à l'Est de la commune est lui desservi par un réseau de collecte eaux usées entièrement gravitaire d'environ 460 ml.

À l'Est de la commune, le secteur de la Barbouillère (zone industrielle de SAINT-ELOI) est relié à un réseau de collecte des eaux usées qui dessert la Rue de la Barbouillère ainsi que la Route de Coulanges. Entièrement gravitaire, la longueur de ce réseau est d'environ 1930 ml. Ces réseaux de collecte sont exploités par la société VEOLIA. Les effluents collectés sont dirigés vers le réseau de collecte de la communauté de communes de Nevers.

II.2.3. Le reste du territoire

Le reste du territoire communal de SAINT-ELOI relève des techniques de l'assainissement non collectif notamment les hameaux urbanisés de Trangy, Aubeterre, Rémeron et Les Montôts. Ces secteurs sont toutefois desservis par des réseaux de collecte d'eaux pluviales.

La Commune a diligenté auprès d'un bureau spécialisé AQUA PRESER'v une étude d'assainissement générale dont la phase 3 a été rendue en 2017, à laquelle ont participé les services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Direction Départementale des Territoires et le service Départemental de l'Eau (du Conseil Départemental de la Nièvre). Cette étude dresse un bilan de fonctionnement du réseau de collecte, définit les secteurs d'intrusion et/ou d'exfiltration d'eaux claires parasites sur le réseau, quantifie les charges hydrauliques et polluantes drainées par le réseau, dresse un inventaire des rejets polluants au milieu naturel tout en évaluant leur impact. Enfin, des scénarios de réhabilitation du réseau sont proposés.

De manière générale les réseaux de collecte **eaux usées strictes** et unitaire sont en bon état d'un point de vue génie civil. Toutefois il est relevé 11 regards enrobés sous la chaussée et 1 regard non ouvrable sur les 159 au total. La réhabilitation partielle et/ou le renouvellement des réseaux de collecte doit être envisagée.

Le réseau qui achemine **les eaux traitées de la station d'épuration vers la Loire** représente un linéaire de 646,00 mètres dont 287,00 mètres de refoulement. Il est situé au niveau du Chemin Rural n°25. Le diamètre des canalisations gravitaire est de Ø200 mm. De manière générale ce réseau est en moyen état d'un point de vue génie civil puisque près de 42 % des regards qui le constituent présentent un dysfonctionnement.

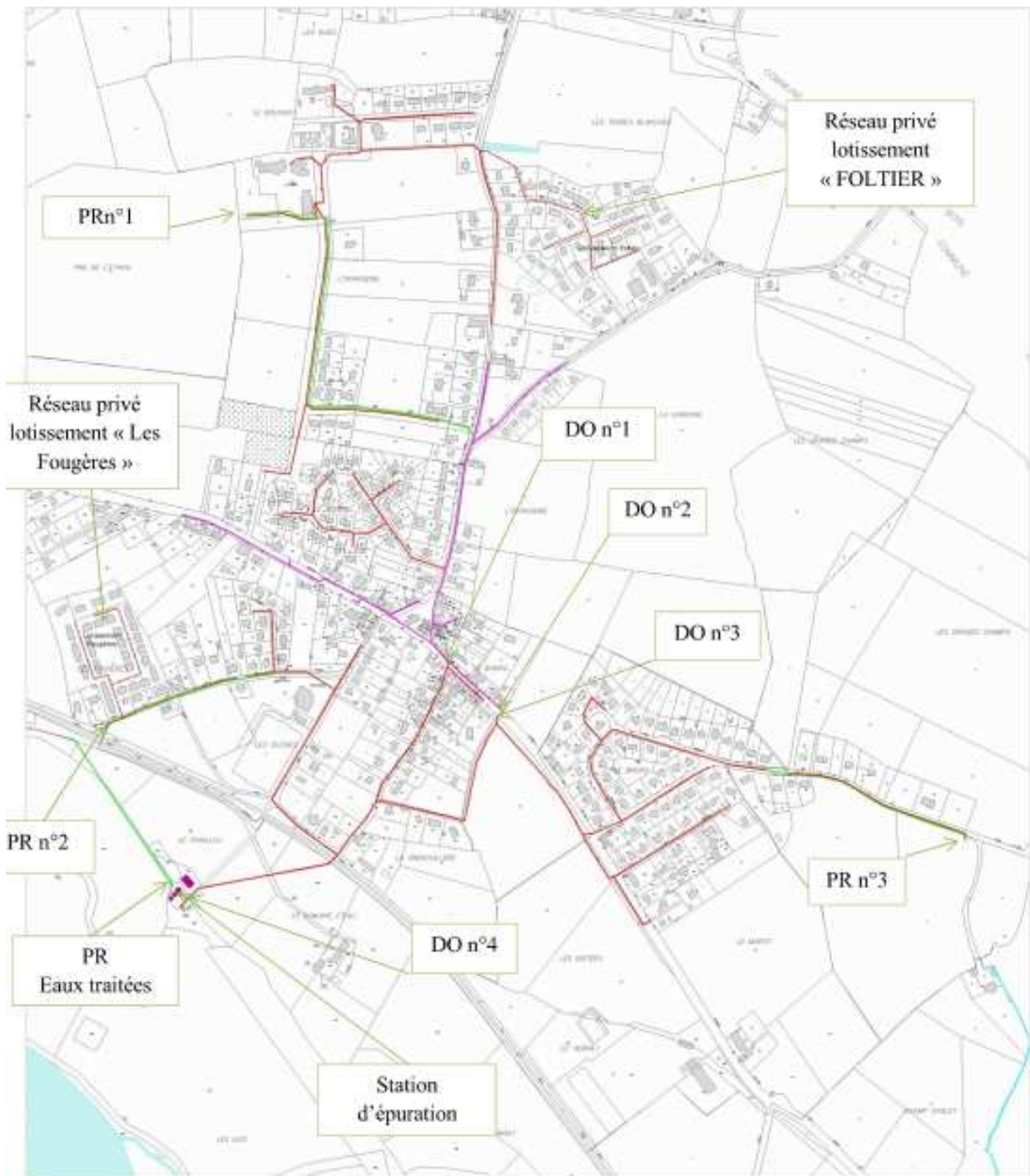


Figure 5 : Synoptique du réseau de collecte des eaux usées (*unitaires, séparatifs et refoulements*) du bourg de Saint-Eloi

Carte : Extrait de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement du bourg de Saint Eloi Rapport définitif phase 1 avril 2015 - Source AQUA PRESER'v, réalisation DORGAT

II.2.4. La station d'épuration : sa structure

Les effluents chargés sont dirigés vers une unité de traitement (station d'épuration) de type « boues activées » d'une capacité nominale de 733 équivalents habitants (EH) mise en service en 1985.

Elle est située sur le lieudit « Les Iles » et accessible par un chemin prolongeant la rue de la Gare au-delà de la voie ferrée.

Le système de traitement de la station d'épuration se compose des ouvrages suivants :

- Canal de dessablage
- Bassin d'orage de 325 m³
- Poste de relevage des eaux brutes de Cholet : en 2019 une arrivée importante d'eau de pluie sur le poste de relèvement de Cholet à deux niveaux (chambre à vannes et dans l'arrivée du poste). Cette inondation vient du fossé qui débordait vers le poste.
- Dégrilleur automatique
- Bassin d'aération de 72 m³
- Puits de dégazage
- Clarificateur de 35m³
- Canal de comptage
- Poste de relevage des effluents traités (poste de rejet Loire) => Lors d'événements pluvieux, des débordements persistent sur le poste de refoulement des eaux traitées qui rejette en Loire. Ces problèmes sont dus aux eaux claires parasites qui arrivent à la station et ont pour effet d'inonder la parcelle exploitée par un riverain.
- Huit lits plantés de roseau
- Débitmètre sur le canal de sortie du bassin d'orage de la station. Installé suite à la proposition de VEOLIA dans son rapport 2019 (permet la mesure des débits sur la station dans le cadre de l'autosurveillance et la mise en conformité réglementaire du système d'assainissement).

II.2.5. Station d'épuration : sa capacité de traitement

La station d'épuration de la commune a une capacité de 733 équivalents habitants soit 44 kg de DBO5/jour. Elle peut traiter 165 m³/Jour.

En 2019, selon le rapport de l'exploitant VEOLIA, la commune comptait 581 abonnés assainis (particuliers, branchements communaux et entreprises). Rappel : les habitants des lieux dits de « Guipasse » et « Praillon » dépendent du service d'eaux usées de Nevers.

Les principales données quantitatives collectées depuis 2015 sont les suivantes :

	2012	2013	2014	2015	2016
Volumes entrants sur le système de traitement (m ³ /j) (A2+A3+A7)	154	158	155	151	156
Volumes annuels entrants sur le système de traitement (m ³) (A2+A3+A7)	56 218	57 715	56 595	55 246	57 256
Volume entrant sur la station et traité (m ³) (A3)					57 256
Charge DBO5 entrante sur le système de traitement (kg/j) (A2+A3+A7)	124	32	17	47	31
Charge DBO5 annuelle entrante sur le système de traitement (kg) (A2+A3+A7)					11 451
Charge DBO5 entrante sur la station et traitée (kg) (A3)					11 451

	2018	2019
	54 698	51 505
	18	18
	300	306

Il est constaté une diminution des volumes entrants dans la station depuis 2012, et en particulier en 2018 et 2019.

Le rapport annuel du délégataire VEOLIA de 2016 indiquait « les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à 57 256 m³, soit un volume journalier de 156 m³/j. Le

maximum atteint est de 441 m³/j. Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 11 451 kg, soit une charge moyenne journalière de 31 kg/j. Le maximum atteint est de 29 kg/j. L'usine a reçu et traité 0 m³ d'apports extérieurs sur l'année (A7), t de boues extérieures solides (S5) et m³ de boues extérieures liquides (S5). Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à 57 256 m³ (dont m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). «

Ce rapport illustre les problèmes de saturation de la station en matière de volumes hydrauliques entrants : en 2016 par exemple un pic a été atteint à 441 m³/J alors que la station n'est calibrée pour fonctionner correctement qu'à 165 m³/J.

Le problème de surcapacité hydraulique de la station a bien été identifié et expliqué dans l'étude diagnostique du réseau d'assainissement du bourg de Saint Eloi réalisée entre 2015 et 2017 par AQUA PRESER'v dont sont repris ci-après quelques extraits et analyses :

« Cette installation fonctionne en permanence avec une charge hydraulique très importante, proche voire supérieure à sa capacité nominale. Malgré tout le traitement apporté reste correct. L'entretien est professionnel. Pendant plus de 5 ans aucune visite d'assistance technique n'a été réalisée par le Service De l'Eau. Durant ce temps, la société fermière VEOLIA qui gère ces installations a essayé d'apporter des améliorations à la filière en créant notamment un regard de dégazage et un raclage des flottants. Ces modifications ont un impact certain pour éviter un entraînement trop important de matières en suspension dans le rejet. En revanche, la question des problèmes de collecte et d'apports d'eaux parasites n'a toujours pas été traitée de manière globale. L'étude diagnostique qui pourrait être engagée l'année prochaine devrait permettre de clarifier la situation ».

Les modifications à envisager sont les suivantes : **« Équiper la trémie de récupération des flottants d'une pompe à lobe. Remettre en service l'agitateur du bassin d'orage. Équiper la surverse du bassin d'orage d'un débitmètre [débitmètre installé depuis] »**

L'étude de diagnostic 2015-2017 identifiait que la station du bourg de SAINT-ELOI **n'était pas en surcharge organique** et fonctionnait au maximum à 90% de sa charge organique nominale en période de nappe basse, mais au-delà en période de nappe haute. La filière eau est soumise au bon fonctionnement des équipements électromécaniques. Ces défauts de programmation peuvent entraîner une sous-charge ou surcharge organique.

En période de nappe basse, le bassin d'orage permet le stockage des effluents suite aux premiers événements pluvieux. Toutefois, selon l'intensité de la précipitation, ce dernier est aisément rempli et des déversements ont lieu. La programmation des pompes de refoulement vers la filière de traitement est correcte mais les débits pompés pourraient être plus proche de la capacité nominale de la station afin de libérer le maximum de volumes de stockage en prévision d'une prochaine pluie.

L'étude diagnostique précitée concluait :

« Le bilan de fonctionnement de la station d'épuration est toutefois satisfaisant. Le procédé intensif de la station d'épuration couplée à un bassin d'orage en tête constitue un outil majeur pour supporter les variations de charges organiques et hydrauliques si la maintenance et l'entretien des ouvrages électromécaniques est régulièrement réalisés. La réhabilitation du réseau de collecte, la mise en conformité des branchements favoriseront un meilleur fonctionnement de l'unité de traitement. »

Un programme des travaux devant permettre de réduire la présence d'eaux claires parasites a été établi et se trouve actuellement en phase réalisation, selon un échéancier établi en fonction des possibilités de financement de la Commune et de ses partenaires institutionnels. Il porte principalement sur :

- La réalisation de réfections sur le réseau d'eaux usées séparatif.
- La déconnexion du réseau d'eaux pluviales situé au niveau de la Rue de la Gare permettra de réduire l'apport d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées. Ainsi il est proposé d'étendre le réseau pluvial jusqu'à l'aqueduc présent sous la voie ferrée.
- Mais également sur le passage en séparatif de certains tronçons d'unitaires en particulier là où il est nettement dégradé.

Ainsi, la réhabilitation des défauts localisés lors des inspections laisse espérer une réduction des apports parasites permanents diffus de 77 %.

Concernant la capacité de traitement organique de la station, les données qualitatives des rejets issues du rapport VEOLIA de 2019 indiquent une seule campagne de mesures effectuée en 2019, dans les conditions normales de fonctionnement de la station (débit de ref. max de 165 m3/j) et capacité nominale de 44 kg / j). Les résultats de cette campagne sont conformes aux attentes de l'arrêté préfectoral d'autorisation (ou à défaut du manuel d'autosurveillance.la station d'épuration).

La conformité est atteinte d'ailleurs sur les relevés 2015 à 2019. Les polluants mesurés sont les suivants : DCO, DBO5, MES, NTK, NGL, Ptot.

Toutefois, VEOLIA alerte en 2019 sur la présence de résidus de cuivre dans les boues issues de la station. Les boues de la station d'épuration sont polluées par un résiduel de cuivre. De ce fait les boues stockées dans les lits ne peuvent être épandues et doivent être évacuées vers un centre de traitement agréé. Ces coûts sont directement à la charge de la Collectivité. L'agressivité de l'eau potable est probablement à l'origine de cette pollution. L'eau potable n'est pas à l'équilibre calco- carbonique. Faiblement minéralisée et agressive, elle peut corroder les canalisations en cuivre comme les autres matériaux métalliques. L'eau chargée en cuivre rejetée par les usagers dans le réseau des eaux usées se retrouve, au final, dans les boues de la station d'épuration par effet de concentration.

Préconisations d'améliorations figurant au rapport annuel de VEOLIA 2019 :

Lieu	Proposition d'amélioration	Avancement
STEP	<u>Etude / diagnostic sur deux points majeurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • agressivité de l'eau potable • recherche des points d'émission de cuivre et sectorisation des flux 	Proposition d'avant-projet
STEP	Autosurveillance : <ul style="list-style-type: none"> • l'installation d'une sonde de mesures des débits déversés par le canal 	Devis présenté à la collectivité
P.R Cholet	Reprise du fossé et création d'une pente plus prononcée	

II.2.6. Les travaux récemment réalisés et à venir à court terme sur le réseau d'assainissement

Véolia indique avoir renouvelé la turbine d'aération de la station d'épuration en 2019, et avoir rénové « l'alimentation pont Clarif ». Un débitmètre à la sortie de la station d'épuration a également été installé.

En outre, la cadence d'interventions de désobstructions curatives du réseau d'eaux usées a significativement augmenté en 2018 et 2019 respectivement 210 et 170 interventions par an, contre 60 et 30 par an en 2016 et 2017).

La Commune, indique de son côté avoir prévu des travaux de séparation les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées et/ou de réfection, sur la rue des platanes (cimetière) sur la route de Bourgogne, la rue de la Gare, rue de la Grenouillère.

Des consultations de travaux ont été effectuées début 2020 mais se sont révélées infructueuses. Après certaines modifications elles ont été relancées début 2021 en deux phases :

- La première pour la rue des Platanes et la route de Bourgogne
- La seconde pour la rue la Gare et la rue de la Grenouillère.

II.2.7. Le zonage d'assainissement

La commune de Saint-Éloi a adopté son zonage d'assainissement par délibération du 11 septembre 2002.

Il définit :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
 - les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif .

Le zonage d'assainissement figure en annexe 4.1.4 du présent Plan Local d'urbanisme.

II.3. LE RESEAU SEPARATIF D'EAUX PLUVIALES :

Le réseau **séparatif eaux pluviales** représente un linéaire de 5 202 mètres. Il dessert l'ensemble des rues du bourg à l'exception de celles desservies par le réseau unitaire. Les eaux pluviales sont généralement évacuées vers des fossés ouverts s'écoulant à proximité. Les canalisations de collecte des eaux pluviales ont un diamètre de Ø300 mm majoritairement allant jusqu'à Ø800 mm.

De manière générale, le réseau est en bon à moyen état d'un point de vue génie civil, même si des dysfonctionnements sont relevés tels que la formation de dépôts dans les regards principalement dus à des arrivées de terre et de sable par les grilles avaloirs lors des épisodes pluvieux.

Ce dernier présente un état variable dont le détail est présenté dans l'annexe sanitaire du PLU.

Les eaux claires parasites météoriques constituent un problème majeur sur la commune. Il a été relevé dans l'étude de diagnostic suite à des prospections réalisées notamment en mai 2017 que :

- Le réseau pluvial de la Rue de la Gare est connecté au réseau d'assainissement eaux usées.
- 42 immeubles ont une ou plusieurs gouttières ou grilles de sol potentiellement connectées au réseau eaux usées.

Ces interconnexions entre le réseau d'eaux pluviales et le réseau séparatif des eaux usées sont anormales et contribuent à ce phénomène de présence d'eaux pluviales parasites qui saturent la station d'épuration de SAINT-ELOI.

Sur ce réseau d'eaux pluviales, l'étude de diagnostic précitée considère que le bilan de fonctionnement du réseau n'est pas satisfaisant, d'autant plus que les ouvrages sont parfois anciens. Les exutoires présentent des rejets non conformes, dès lors la mise en conformité des branchements est indispensable.

Les élus ont également signalé des dysfonctionnements du réseau d'eaux pluviales du hameau de Trangy.

La station d'épuration a fait l'objet depuis 2017 d'améliorations préconisées par VEOLIA et l'étude d'AQUA PRESERV: Renouvellement de la turbine d'aération, rénovation de l'alimentation « point clarif » et installation d'un débitmètre en canal de sortie du bassin d'orage de la station.

Le réseau collectif de traitement des eaux usées nécessite malgré tout de lourds travaux visant à réduire les entrées d'eaux claires parasites, ce qui permettra de soulager la station d'épuration qui n'est pas saturée en termes de charge organique mais souvent en surcharge hydraulique.

Le solutionnement de cette problématique des eaux claires parasites sur la base des préconisations de la récente étude permettrait à la station d'épuration de SAINT-ELOI d'assumer les développements démographiques et économiques envisagés dans les prochaines années.

La Commune a mis au point ses études opérationnelles et va pouvoir consulter les entreprises de début 2021 pour des travaux sur le réseau en deux phases, concernant 4 rues du bourg centre.

III. LA GESTION DES DECHETS

La collecte des déchets à SAINT-ELOI est assurée par le Syndicat Intercommunal de Tri des Ordures Ménagères de Saint Pierre le Moutier. SAINT-ELOI est couvert par le plan départemental d'élimination des déchets. La déchetterie des Taupières, située dans la zone d'activité de SAINT-ELOI – Nevers, est la plus proche.



Carte : Localisation de la déchetterie des Taupières – Source PagesJaunes.fr et Géoportail, réalisation DORGAT

La commune abrite l'ex site de DEVAEL, désormais ASTRADEC ainsi que le site de la société COLAS (impasse de la Sablière) qui accueille traite, recycle et stocke des déchets de chantier du BTP. Ce site est le plus grand du département. Ce site a reçu 2 autorisations ICPE pour partie seulement de son emprise (confère le rapport de présentation du PLU, partie 1.1 relative au diagnostic socio-économique).

Les anciennes décharges :

Une ancienne décharge est présente à proximité de l'actuel captage de la commune.

Il n'existe pas encore de projet de « SIS » (sites et sols pollués) sur la commune de SAINT-ELOI.